



Rapport de la Municipalité au Conseil Général sur la gestion et les comptes de l'exercice 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de l'année 2024, la Municipalité a traité les réalisations suivantes :

Résumé des activités par le Municipal responsable :

Administration générale

S. Delémont

La reprise de l'activité du contrôle des habitants a constitué une tâche supplémentaire importante pour notre secrétaire communale, Madame Pavillard, ceci a nécessité une augmentation de son taux d'activité.

Une réflexion a été initiée quant à notre site Internet et une meilleure organisation de l'activité de la Municipalité.

Développement durable

S. Delémont

Les mesures concernant le PECC (Plan énergie climat) continuent.

Manifestations

S. Delémont

Malgré une pré-étude de l'organisation du Tour du Pays de Vaud cycliste, celui-ci a finalement été annulé.

Déchetterie

S. Delémont

Les tractations et l'étude d'une déchetterie centralisée à Grancy ont été discutées avec les communes concernées.

Les discussions, relatives à l'engagement d'un employé communal par la Commune de Grancy qui pourrait être mis à disposition des autres communes de La Chaux, Chavannes-le-Veyron et Senarclens, ont été initiées en 2024.

Forêts

B. Mange

C'est essentiellement l'organisation de l'abattage des arbres attaqués par le bostryche tant sur notre propriété que sur celles de particuliers qui nous a occupée.

Bâtiments

B. Mange

Le remplacement du tapis synthétique de la place multisport ainsi que de l'armoire extérieure du refuge des chênes ont été les principaux travaux réalisés dans les bâtiments.

Ecoles et affaires sociales, Pompiers, PC

L. Vidoudez

Défense des intérêts de la commune dans les séances des Associations intercommunales (Ajerco, AIPCV, ASPIC, Asicovv, PC, ARASMAC), notamment en étant membre de la COGEFIN de ces Associations. Très impliqué au niveau de l'Ajerco, car les projets futurs vont être très coûteux. Membre du CODIR pour l'ASICoPe.

Police et sécurité

L. Vidoudez

Niveau police : gestion des contraventions, des nombreux commandements de payer, et gestion des soucis de voisinage dû à des bruits trop excessifs.

STEP

S. Cretegny

Senarclens et Grancy (notre SIEGS) se sont engagés dans la réflexion pour une épuration régionalisée à Vullierens, comprenant 5 communes, Cottens, Colombier, Vuillerens, Grancy et Senarclens. Nous nous trouvons devant des exigences cantonales qui deviennent plus strictes avec les années. L'étude de faisabilité déjà bien avancée en 2024 se poursuit.

Travaux et services industriels

S. Cretegny

Les travaux de la route de l'Etraz-est ont été retardés par la mise à l'enquête début 2024. Ils comprennent la mise en séparatif des conduites EC et EU, le changement des conduites d'eau potable, la mise sous-terre de l'approvisionnement électrique ainsi qu'un nouvel éclairage public. Un chantier pas simple qui nous a pris, et nous prend encore beaucoup de temps.

Vy de Mauraz

S. Cretegny

La création de l'Association Intercommunale de Vy de Mauraz et son fonctionnement actuel ont également nécessité notre participation à de nombreuses séances, chaque commune ayant délégué un municipal au Comité de Direction

Employé communal

S. Cretegny

L'engagement de Monsieur John Belet au 1er août suite au départ de notre employé communal Marc Püntener courant mars a nécessité de la part de la Municipalité un engagement complémentaire durant cette période

Finances

M. Chenuz

La réforme de la péréquation engagée par le Canton a nécessité de la part de la bourse et de la Municipalité une mise à niveau et des recherches d'information. De même, notre boursière, Madame Dürrenmatt, a été passablement occupée par la future introduction de MCH2, le nouveau système comptable des communes qui va devoir être mis en place lors de l'élaboration du budget 2026.

Aménagement du territoire et police des constructions

M. Chenuz

Notre nouveau règlement PAcem a été mis en vigueur partiellement (à l'exception de la parcelle No 36) à la fin 2024.

Concernant la police des constructions, plusieurs projets ont été initiés en 2024 ; de plus, le suivi des projets en cours de construction nécessite de nombreuses séances de chantier. La complexité des projets alliée à une réglementation parfois compliquée a nécessité régulièrement le recours au conseil du Service technique de Cossonay.

Comptes de fonctionnement 2024

Les comptes communaux 2024 se présente comme suit :

| | | |
|---------------------------|------------|------------------------|
| PRODUITS | CHF | 3'266'732.06 |
| CHARGES | CHF | 3'261'082.96 |
| EXEDENT DE REVENUS | CHF | <u>5'649.10</u> |

La marge d'autofinancement (cash-flow) est de CHF 558'850.05.

Venons-en maintenant à l'analyse des postes de la gestion et des comptes qui ont eu un impact significatif sur le résultat de fonctionnement de l'année 2024.

1 ADMINISTRATION GENERALE

Les indemnités, et frais de vacances, compte 10.306, d'un montant total de CHF 45'324.25, comprennent les vacances et indemnités de la Municipalité.

Le compte 11.306, *indemnités, frais de vacances*, quant à lui, affiche les vacances du Conseil Général et ses diverses commissions.

Le compte 11.315, *entretien équipement de bureau*, comprend entre autres les charges annuelles des licences informatiques et contrats de maintenance pour CHF 12'710.70.

Dans le compte 11.317, *Réceptions et manifestations*, figurent entre autres les charges de la sortie des aînés ainsi que celles liées à la fête du 1^{er} août, au martelage, au coup de balai, journée d'UCV et au repas communal.

Le compte 11.318, *honoraires, prestations de services et assurances*, comprend notamment les honoraires réglés concernant la révision du PACom pour un montant de CHF 8'700.- et de CHF 2'105.- pour les prestations du service technique à Cossonay ainsi que CHF 3'027.- concernant la révision des comptes.

Aides, dons et subventions, compte 11.365, contient entre autres des écritures internes pour un montant de CHF 29'400.- et concerne la mise à disposition des salles et terrains communaux aux sociétés locales.

Dans le compte 17.352, part à des charges intercommunales, le déficit de l'année 2024 de l'ASPIC pèse pour notre commune pour CHF 9'692.-, ainsi que CHF 4'490.- pour l'AIPCV.

2 FINANCES

Les recettes d'impôt sur le revenu des personnes physiques sont comparables à l'année 2022. Des taxations des années antérieures avaient généré des revenus supplémentaires en 2023. Le taux d'imposition reste inchangé à 68,5 % de l'impôt cantonal de base.

Intérêts des dettes, compte 22.322, nous avons pu diminuer ces charges, grâce au remboursement d'un de nos emprunts.

Compte 22.380, nous avons approvisionné le fonds PECC de CHF 6'500.- et les réserves générales de CHF 148'500.-.

Subventions à la collectivité publique (péréquation), compte 22.352, les chiffres estimatifs pour l'année 2024 montrent que notre contribution sera de CHF 414'717.- et les recettes, compte 22.452, seront de CHF 293'447.-. Une provision de CHF 127'911.- a été réalisée concernant le décompte définitif, celui-ci ne nous parviendra pas avant l'été 2025.

Compte 23.330.3, *amortissements du patrimoine financier*, CHF 20'000.- ont été imputé au bâtiment locatif 'Les Condémines' et CHF 10'000.- au Café du Tilleul.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

31 Terrain, compte 31.423.1, *Location des terrains 'Condémines'*, le montant de CHF 47'327.- correspond aux redevances annuelles du droit de superficie encaissées, liées aux deux immeubles des parcelles 440 et 441.

35 Bâtiments communaux, cette rubrique montre un excédent de recettes de CHF 158'242.-. Les frais de gérance figurent dans les comptes 'Honoraires' de chaque bâtiment. Le compte 352.314, entretien salle, comprend le changement du tapis synthétique de la place Multisport pour CHF 28'000.- et l'entretien du gazon pour CHF 11'500.-. Le remplacement de l'armoire extérieur du refuge les Chênes figure pour CHF 4'395.- dans le compte 358.314.

4 TRAVAUX

43 Routes, les charges routières concernant le chantier de la mise en séparatif EC/EU de la route de l'Etraz figurent dans le compte 43.314.2. Les signalisations des zones '30' n'ont pas pu être faite sur 2024.

46 Réseau d'égouts et d'épuration, le compte 46.352, *SIEGS*, représente les coûts de la station intercommunale d'épuration des eaux Grancy-Senarclens. Des honoraires d'étude concernant la STEP interrégional Senoge de CHF 25'000.- figurent dans le compte 46.318.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Enseignement primaire, en 2024 nous comptons 57 enfants scolarisés. L'association intercommunale ASICOVV gère les écoles primaires pour 11 communes. En matière d'enseignement, la part des communes est composée essentiellement du coût de l'infrastructure immobilière et des transports. Le coût par élève se monte à CHF 4'474.20. (CHF 4'748.- en 2023).

52 Enseignement secondaire, 17 enfants ont suivi le cycle secondaire à Cossonay, géré par l'ASICOPE. Le coût total concernant l'enseignement par élève se monte à CHF 5'108.- pour notre commune. (CHF 4'372.80 en 2023).

6 POLICE

62 Contrôle des habitants, au 1er mars 2024 ce service a été transféré de Cossonay de nouveau à Senarclens.

65 Défenses contre incendie, le compte 65.352, *part à des charges intercommunales*, enregistre les coûts de CHF 29.94 par habitant.

66 Protection civile, compte 66.352, *part à des charges intercommunales*, notre contribution s'élève à CHF 20.40 par habitant.

7 SECURITE SOCIALE

71 Service social, notre contribution au réseau d'accueil de jour de la petite enfance de Cossonay et région (AJERCO) est de CHF 217.50 par habitant.

72 Prévoyance sociale cantonale, en août 2020, l'UCV et le Conseil d'Etat ont signé un nouvel accord permettant notamment de réduire progressivement jusqu'en 2026-28 la participation des communes à la cohésion sociale, pour atteindre env. 36% du total. Pour l'année 2024, la participation des communes à la cohésion sociale est diminuée de CHF 80 mios, ainsi qu'un montant supplémentaire de CHF 25 mios octroyé lors du bouclage des comptes 2021 pour accélérer le rééquilibrage financier canton-commune. Notre participation a été estimée à CHF 299'102.60.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux, le montant du rachat des ouvrages régionaux par l'Association intercommunale Vy de Mauraz de CHF 369'929.09 figure dans le compte 81.425, comme revenu, la totalité avait déjà été amortie dans nos comptes. Ces recettes nous ont permis d'attribuer CHF 366'475.89 au fonds de réserve réseau distribution d'eau potable.

BILAN

Notre bilan présente un état de disponibilités d'un montant de CHF 478'890.58, l'augmentation de la trésorerie nette est de CHF 57'826.91.

L'analyse des flux de trésorerie et variations du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- Les fonds propres (capital et fonds de réserve) sont en augmentation de CHF 527'124.99 suite à l'attribution de CHF 521'475.89 aux fonds de réserves et au bénéfice de l'exercice de CHF 5'649.10.
- Les amortissements de l'exercice s'élèvent à CHF 31'725.06, notre **marge d'autofinancement** (cash-flow) s'élève ainsi à **CHF 558'850.05**.
- La variation des débiteurs, créanciers et transitoires est de **CHF 357'220.54**.
- Les **investissements** génèrent une augmentation du patrimoine administratif de **CHF 143'802.60**, concernant les travaux de mise en séparatif (Rte l'Etraz).

A l'actif, le compte 9112, *Impôts à encaisser*, représente un solde de CHF 391'863.33. Quant à notre compte 9115, *Débiteurs*, il n'est composé que de factures récentes.

Les éléments constituant la rubrique 912, *Placements du patrimoine financier*, s'élèvent à CHF 5'258'358.-. Nos titres et papiers-valeurs, compte 9153, sont enregistrés au bilan à CHF 6.-, l'estimation de ces titres était de CHF 344'000.- au 31 décembre 2024.

Le compte 9138, *Receveur*, affiche un solde de CHF 36'193.06 concernant le bouclage d'impôt 2024 qui nous était encore dû par l'ACI au 31 décembre 2024.

Au passif, nous avons contracté les emprunts suivants à moyen et long terme :

| <i>Emprunt</i> | <i>Montant</i> | <i>Taux</i> | <i>Échéance</i> |
|----------------|---------------------|-------------|-----------------|
| Suva | 1'000'000.-- | 0.56 % | 31.12.2026 |
| CIP | 1'000'000.-- | 0.85 % | 30.09.2027 |
| CIP | 500'000.-- | 0.85 % | 30.09.2027 |
| Total | 2'500'000.-- | | |

Nos fonds de réserve de renouvellement et de recettes affectées se montent à CHF 3'477'360.14, soit une augmentation de CHF 521'475.89.

Au 31 décembre 2024, notre bilan se monte à CHF 7'313'102.91 et le capital, augmenté du bénéfice de l'exercice de CHF 5'649.10, s'élève à CHF 1'183'058.50.

CONCLUSIONS GENERALES

Le CONSEIL GENERAL de SENARCLENS :

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et finances,

Décide

**d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024
et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.**

Pour la Municipalité

La Syndique  *La Secrétaire* 

S. Delémont  *S. Pavillard*

Adopté en séance de Municipalité dans sa séance du 2.6.2025.

Municipal responsable : Maurice Chenuz